

Déploiement de **la montée en débit sur le réseau cuivre** dans les Yvelines

QUESTIONS-REponses



Octobre 2016

1 Qu'est-ce que la montée en débit ?

Chaque foyer est desservi en téléphone/réseau internet à partir d'un câble cuivre raccordé en général au point central téléphonique de la commune, appelé sous-répartiteur, ou dans de rares cas, de celui d'une commune voisine (pour 6 des communes éligibles).

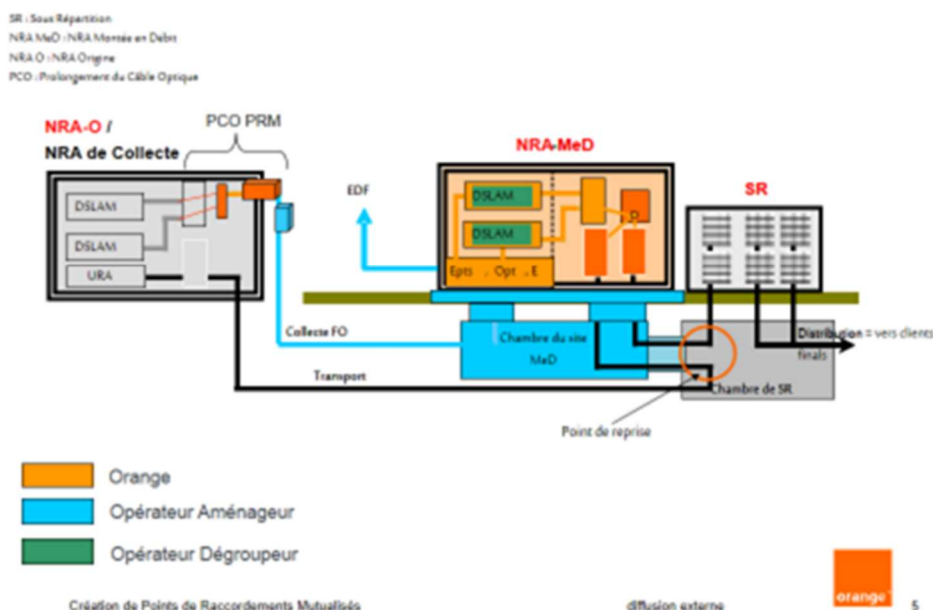
Autant le câble cuivre transporte parfaitement la voix sans déperdition de qualité, autant le cuivre permet d'acheminer une quantité limitée de données et sur des distances relativement courtes, sans entraîner une déperdition. Avec l'explosion des données transmises par internet via le câble cuivre (technologie ADSL), le réseau cuivre se retrouve engorgé et les débits internet diminuent de façon d'autant plus importante que la distance à parcourir par les données pour arriver jusqu'au foyer est grande. C'est la raison pour laquelle de nombreux foyer en zone rurale affichent encore des débits internet de l'ordre de 512 kbps.

Le principe de la technologie de Montée en Débit (ou MED) consiste à tirer un lien en fibre optique jusqu'au point central téléphonique de la commune. En apportant dans la commune la fibre optique, dont les capacités de transport des données internet sont quasiment illimitées, on agrandit en quelque sorte les tuyaux qui acheminent les données jusque dans la commune. Les connexions finales jusque dans les foyers sont en revanche maintenues via le réseau cuivre existant.

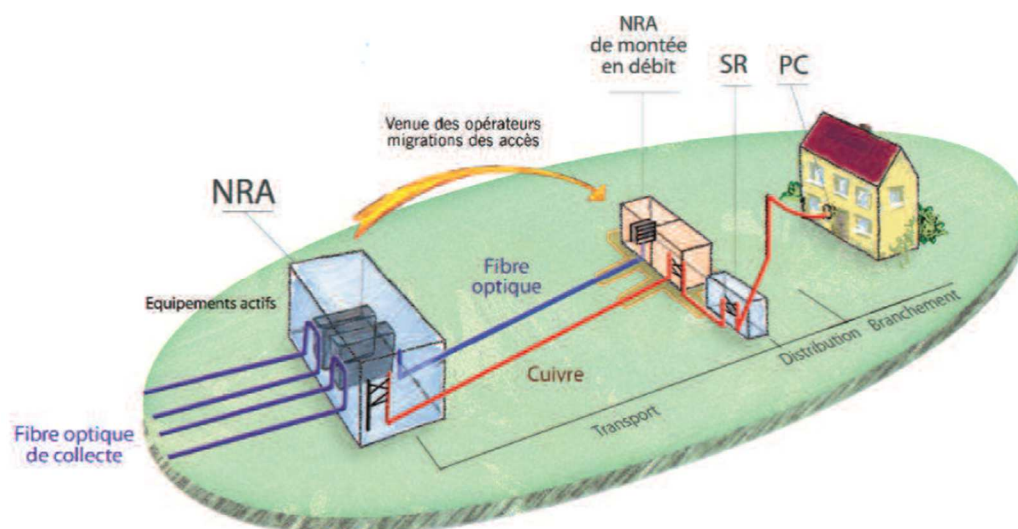
2 Que cela signifie-t-il techniquement ?

Pour effectuer une montée en débit, un lien en fibre optique est créé entre le central téléphonique ou NRA* de rattachement de la commune et le ou les sous-répartiteur(s) installés dans la commune. Ce lien optique arrive dans une **armoire de rue type PRM**** (ou également appelée NRA MED) située à proximité du sous-répartiteur (SR) (existant), les 2 équipements étant ensuite reliés. Le NRA MED est ensuite relié à la fibre optique du NRA d'origine (ou de rattachement) en passant par les fourreaux d'Orange.

qui fait quoi : schéma



Source ARCEP



*NRA : Nœud de Raccordement d'Abonnés ou central téléphonique Orange dans lequel aboutissent les lignes téléphoniques des abonnés.

** PRM : Point de Raccordement Mutualisé – désigne l'armoire de rue qui accueille la lien fibre optique dans la technologie MED

3. A quels débits peuvent s'attendre mes administrés une fois la MED déployée ?

La technologie MED apportera, dès la mise en service par l'opérateur Orange, un confort d'utilisation bien supérieur à ce que les habitants des communes en déficit numérique connaissent aujourd'hui. La performance attendue à l'issue du déploiement sera sensiblement **et au minimum de 10Mbps en débit descendant et jusqu'à 50Mbps, soit un gain entre 10-20 et 50 fois** le débit actuel, selon l'état du réseau cuivre, la situation géographique et l'installation internet du foyer.

La montée en débit permettra la fourniture des offres « triple Play » (appels illimités + TV HD + Internet) qui ne sont possibles qu'à partir de 4 Mbps de débit.

Yvelines Numériques fournira courant 2017 des outils de mesure de débit pour les communes.

4. Est-ce que les débits annoncés vont être suffisants ?

Les débits annoncés sont tout à fait compatibles avec la fourniture d'offres « triple-play » aujourd'hui et à la majeure partie des usages de l'internet dans les foyers.

Rappelons que le recours à la montée en débit sur la boucle cuivre d'Orange est **une solution de transition** qui permet de répondre dans des délais brefs aux déficits de couverture du territoire les plus aigus.

Dans le cadre du Plan France Très Haut Débit de l'Etat, de nouvelles subventions pourront être octroyées par l'Etat pour permettre **le déploiement du FTTH 5 ans après** la mise en place de la montée en débit dans la commune.

5. Quels sont les équipements qu'Yvelines Numériques va installer dans ma commune ?

Trois équipements seront installés : une armoire PRM (standard ivoire ou gris), une chambre de tirage et un coffret d'énergie.

En effet, pour effectuer la montée en débit, Yvelines Numériques va utiliser les fourreaux Orange pour tirer la fibre optique du NRA de rattachement de la commune jusqu'à son sous-répartiteur.

Pour le relier à la fibre optique, Yvelines Numériques aura besoin d'installer **une chambre de tirage**, de préférence sur trottoir, **une armoire PRM** où arrive le câble optique à moins de 50 m du sous-répartiteur, et le tout alimenté par **un coffret d'énergie** raccordé par ERDF.



6. Pourquoi le déploiement prend-il autant de temps ?

Etant donné que la montée en débit dépend en partie du réseau existant Orange, l'opérateur a imposé un certain nombre de règles et de délais à respecter.

La première et la plus importante est qu'un aménageur, ici Yvelines Numériques, ne peut déployer que 10 armoires PRM maximum par mois. **Les travaux de déploiement se feront donc sur un rythme de 7 à 10 armoires PRM maximum par mois.**

Certains délais supplémentaires nous sont imposés et sont incompressibles : les études et démarches précédant la pose du coffret d'énergie auprès d'ERDF prennent ainsi en moyenne 4 mois.

Il faut compter également environ 8 semaines pour obtenir les différentes permissions de voirie.

7. Quels sont les critères qui ont prévalu dans la répartition des communes par phase ?

Ce sont principalement des critères techniques. Nous avons par exemple regardé et rassemblé les communes rattachées au même NRA.

De plus le déploiement MED dans certaines communes de la CC du Plateau de Lhommoie et de la CC des Portes d'Ile de France, comme **la Villeneuve-en-Chevrie, Bennecourt ou Moisson**, doit être repoussé au second semestre 2017 en attendant la fusion des 2 EPCIs et leur adhésion au syndicat Yvelines Numériques.

8. Comment expliquez-vous que ma commune qui était « prioritaire MED » l'année dernière se retrouve dans les dernières phases de déploiement ?

Orange limite volontairement l'implantation d'armoires PRM à 10 par mois et par Département, Pour déployer la MED dans les 54 communes éligibles, il faut installer environ 66 armoires PRM, ce qui a entraîné un phasage obligatoire en 7 tranches de 7 à 10 communes par mois.

Rappelons en effet que pour chaque sous-répartiteur présent dans la commune, il faut prévoir l'installation d'une armoire PRM. Certaines communes possèdent 2 sous-répartiteurs comme **Gambais, Thiverval-Grignon, Adainville, Boinville-le-Gaillard ou Bazainville**. Les 2 sous-répartiteurs doivent être de ce fait traités en même temps dans la commune.

Par ailleurs, le déploiement se faisant à partir du NRA Orange, une commune non prioritaire peut recevoir la MED avant une commune prioritaire voisine si elle est rattachée à un NRA différent et traité dans la phase précédente.

Enfin, le déploiement MED de certaines communes de la CC du Plateau de Lhommoie et de la CC des Portes d'Ile de France a été décalé en raison de la fusion des 2 EPCI en janvier 2017 qui doit précéder leur adhésion à Yvelines Numériques.

9. Pourquoi la commune XXX, voisine de YYY, n'est-elle pas dans la même phase de déploiement que cette dernière ?

L'un des critères techniques est le déploiement groupé à partir d'un même NRA. Or des communes situées l'une à côté de l'autre ne sont pas forcément rattachées au même NRA.

Prenons le cas des 2 communes de **Saint-Rémy L'Honoré** et des **Mesnuls** :

Saint-Rémy L'Honoré est rattachée au NRA du Tremblay sur Mauldre, sa commune voisine, les Mesnuls, dépend du NRA de Montfort l'Amaury. Il en résulte que ces 2 communes, bien que voisines, ne sont pas dans la même phase.

10. Quelle est l'incidence financière pour ma commune ?

La commune n'aura rien à payer directement. C'est le Conseil départemental des Yvelines qui prend en charge l'intégralité des coûts de déploiement de la Montée en Débit.

11. Que puis-je faire en tant qu'élus pour accélérer le temps de déploiement dans ma commune ?

Une validation rapide du dossier PRM dans vos services va faire gagner du temps.. Le dossier PRM vous indiquera l'emplacement définitif de l'armoire PRM posée sur une dalle béton, emplacement validé

par une étude technique préalable du sol et des réseaux souterrains à l'endroit où seront installés les équipements (armoire, chambre de tirage, coffret d'énergie).

Le cahier des charges impose une armoire PRM de type standard. **Toute demande particulière entraîne des délais et des coûts supplémentaires.**

12. Est-ce que les habitants de ma commune vont devoir s'acquitter de quelque chose ?

Une fois la montée en débit activée par Orange, celle-ci est transparente pour l'utilisateur qui ne devra pas changer son abonnement internet, sauf pour obtenir des services supplémentaires de son opérateur, comme une offre « Triple Play ».

13. Qu'en est-il des abonnés Free, Bouygues ou SFR ? Percevront-ils le gain apporté par la montée en débit ?

Dans la mesure où Orange loue son infrastructure réseau à des opérateurs tiers, les débits des lignes Bouygues, Free etc., seront également impactés positivement tout autant que pour les abonnés Orange.

Contacts :

Syndicat Yvelines Numériques

Julie Lasne

Relations Extérieures

jlasne@yvelines.fr

06 63 58 25 84

Thierry Sahabna

Responsable Déploiement Infrastructures THD grand public

tsahabna@yvelines.fr

06 74 89 88 93